

Le service de l'eau industrielle de la presqu'île d'Ambès

Le contexte

Le dossier de l'alimentation en eau des activités industrielles de la presqu'île d'Ambès est exemplaire des problématiques de développement durable. C'est une opération d'une importance capitale, tant vis à vis des impératifs de protection de la nappe de l'éocène que des enjeux de développement économique local.

L'émergence de ce dossier résulte d'un constat : la nappe de l'Eocène est aujourd'hui trop fortement sollicitée. En 1998, 54 millions de m³ ont été prélevés dans cette nappe sur l'ensemble du département de la Gironde, 46 millions de m³ étant réservés à l'alimentation en eau potable. C'est incontestablement excessif. Les études les plus récentes l'attestent : l'intensité de ces prélèvements menace l'équilibre de cette remarquable réserve d'eau potable située sous le Bassin Aquitain, entre 150 et 400 m de profondeur. La salinisation de cette ressource constitue le danger le plus fréquemment évoqué.

La sonnette d'alarme a été tirée dès 1997, dans le cadre d'un Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde, élaboré à l'initiative de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil Général de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne. Une réduction des prélèvements à l'Eocène d'au moins 15 millions de m³ / an y était notamment préconisée.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est la première collectivité à s'être impliquée dans un programme volontariste. Elle a déjà réduit ses prélèvements à l'Eocène de moitié en trouvant des ressources de substitution : 10 millions de m³ actuellement, contre 20 millions dans les années 90. L'aboutissement du dossier de l'alimentation en eau de la presqu'île d'Ambès constitue un pas supplémentaire avec l'économie de 2,5 millions de m³ d'eau /an.

La solution de la Communauté urbaine de Bordeaux

Il s'agit de pomper l'eau de la Garonne, lorsque sa qualité l'y autorise, de la décanter, puis de la stocker dans les plans d'eau situés sur les communes de Saint Louis de Montferrand et d'Ambarès (près de 70 ha au total) avant de l'acheminer vers les zones industrielles d'Ambès et de Bassens (11 industriels actuellement concernés).

L'opération, qui a coûté 12,17 millions d'euros HT, a permis la réalisation d'une usine de traitement, de stations de relevage, la pose de 21 km de canalisations... Elle a fait l'objet de financements croisés de plusieurs organismes : fonds européens (2,75 M€), FNADT (1,06 M€), Agence de l'eau (4,66 M€), Région Aquitaine (1,09 M€), Conseil général de la Gironde (0,91 M€), Communauté Urbaine de Bordeaux (1,7M€).

Le prix de l'eau industrielle

Le principe a été réaffirmé à de nombreuses reprises : il s'agit de proposer une eau de substitution correcte au moindre coût. Reste que le prix de l'eau facturée à l'utilisateur industriel n'est pas subordonné à l'amortissement de l'investissement réalisé, puisque ce dernier est financé à 80 % par les collectivités locales, l'Agence de Bassin, l'Etat et l'Europe. Ce prix englobe en fait la rémunération de l'exploitant, diverses taxes (Agence de Bassin, Port Autonome), une part du renouvellement des installations et le remboursement des avances.

Un fonds de péréquation a également été mis en place, afin de compenser la différence entre le prix de revient actuel des prélèvements à l'Éocène (0,07 €/ m³) et le futur coût de revient du service (0,34 €HT / m³). Grâce à cette péréquation, la hausse sera échelonnée sur 15 ans, le financement de cette opération reposant sur une légère majoration de la redevance « Prélèvement Nappes Profondes » perçue par l'Agence de bassin Adour Garonne. Dans les années à venir, ce fonds sera mobilisé pour la réalisation d'opérations comparables.

Les travaux

Les travaux, engagés le 21.10.2000, ont été confiés au groupement Veolia (ex Vivendi) :

. réalisation d'une usine à Saint Louis de Montferrand, aux fins d'assurer le pompage des eaux de Garonne dans des conditions précises de qualité (taux de matières en suspension et teneur en chlorures) et le traitement de l'eau par décantation physico – chimique,

- . pose d'une canalisation de 1225 m permettant l'acheminement des eaux traitées vers les plans d'eau d'Ambarès (la capacité de réserve d'eau y est supérieure à 2 millions de m³),
- . aménagement des plans d'eau d'Ambarès et Saint Louis de Montferrand, réalisation d'un bassin de stockage à Ambès
- . réalisation d'une station de distribution pour les industriels du secteur de Bassens et d'un équipement similaire pour les industriels installés sur Ambès,
- . pose d'une canalisation de 7600 m entre les plans d'eau d'Ambarès et le bassin de stockage d'Ambès,
- . pose de 12 km de canalisations de distribution.

Les dates clés

- . 1998 : présentation du projet aux industriels,
- . 18 septembre 1998 : délibération CUB. Adoption du projet,
- . 10 mai 1999 - 8 juin 1999 : enquête publique dans le cadre de la loi sur l'eau,
- . 30 septembre 1999 : arrêté préfectoral d'autorisation de pompage et de rejet en milieu naturel,
- . 21 octobre 2000 : démarrage des travaux,
- . 15 avril 2003 : Mise en service des installations,
- . 19 septembre 2003 : Adoption du règlement de service par le Conseil de Communauté,
- . 12 décembre 2003 : Signature des premiers contrats de vente d'eau aux industriels (SIMOREP/Michelin, Docks Pétroliers d'Ambès, Société Pétrolière du Bec d'Ambès, COBOGAL).